

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Comité permanent de la santé

La Coalition Poids propose de réduire le pouvoir d'attraction des boissons gazeuses et énergisantes

Ottawa, le 3 février 2011 – Comparaisant devant le Comité permanent de la santé dans le cadre du sujet d'étude *Vivre en santé*, la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) propose aux députés fédéraux des actions concrètes pour modifier les habitudes de consommation de boissons gazeuses et énergisantes. La Coalition Poids fait ainsi écho au consensus grandissant quant à la nécessité d'encadrer plus efficacement ces produits, qui sont pointés du doigt entre autres par l'Organisation mondiale de la Santé.

« L'épidémie d'obésité est autant un problème de santé publique qu'un problème de finances publiques. Voilà deux raisons majeures qui sont déjà suffisantes pour justifier l'attention de nos élus à l'égard des boissons gazeuses et énergisantes », explique Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids. La *Society of actuaries* estimait d'ailleurs en décembre dernier que les coûts de l'épidémie d'obésité au Canada s'élevaient à 30 milliards \$ annuellement, occasionnés principalement par les soins de santé supplémentaires requis et la perte de productivité.

La Coalition Poids présente donc quatre mesures réglementaires visant à limiter l'impact sur la santé de la consommation préoccupante de boissons gazeuses et énergisantes :

- **Réglementer plus strictement l'emballage et le produit.** Par exemple, le gouvernement fédéral a autorisé, en mai dernier, l'ajout de caféine aux boissons gazeuses sans cola, sans qu'il ne soit nécessaire de faire mention de la quantité aux consommateurs. Une réglementation plus stricte concernant la composition du produit (notamment la teneur en caféine) et l'emballage (allégations, logos santé, affichage calorique, etc.) permettrait de s'assurer que le consommateur ne soit pas induit en erreur.
- **Interdire la vente de boissons gazeuses et énergisantes dans les édifices sous juridiction fédérale.** Cette mesure, déjà en place dans de nombreux édifices publics québécois, pourrait être mise en œuvre sans grande difficulté; l'expérience québécoise montre en effet que les boissons gazeuses et énergisantes peuvent avantageusement être remplacées par des produits plus sains.
- **Réglementer le marketing alimentaire aux enfants.** Les producteurs de boissons gazeuses et énergisantes ne lésinent pas quant aux moyens de promotion de leurs produits; l'Organisation mondiale de la Santé a d'ailleurs invité ses États membres à intervenir pour limiter la promotion des produits à faible valeur nutritive. En ce sens, les législatures canadiennes pourraient s'inspirer des principes inscrits dans la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. La Coalition Poids invite également le Canada à indiquer clairement ses intentions en matière de marketing lors du prochain Sommet des Nations-Unies en septembre prochain à New York.

- **Imposer une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes.** L'imposition d'une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes constituerait un signal éloquent en faveur des saines habitudes de vie. Si une telle taxe prenait la forme d'une taxe d'accise d'un sou par litre, elle générerait des revenus de 36 millions \$ à l'échelle canadienne, lesquels pourraient être réinvestis dans la promotion de la santé.

« Par ces propositions, nous voulons montrer au gouvernement du Canada qu'il peut, tout comme le gouvernement du Québec et les autres provinces canadiennes, agir dès maintenant à l'égard de l'épidémie d'obésité en intervenant notamment sur les boissons gazeuses et énergisantes, reconnues pour leur contribution importante à cette épidémie », conclut Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails www.cqpp.qc.ca.

– 30 –

Source : Amélie Desrosiers
Responsable des communications, Coalition québécoise sur la problématique du poids
Téléphone : 514 598-8058 poste 233
Cellulaire : 514 475-7431
adesrosiers@cqpp.qc.ca

Pour joindre Suzie Pellerin, directrice de la Coalition :
Cellulaire : 514 235-3766